

PAUVRETÉ VIOLENCES LOGEMENT

Un mécanisme qui reproduit
et renforce les **inégalités de**
genre

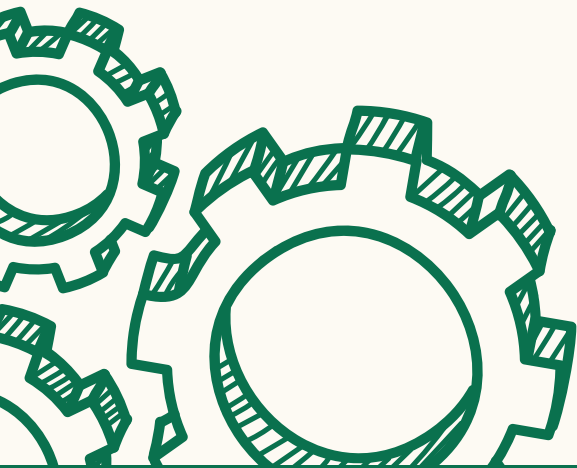


Table de concertation féministe
GASPÉSIE • ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Avril 2026

Introduction

Les violences faites aux femmes ne peuvent être comprises uniquement comme des gestes isolés ou individuels. Elles s'inscrivent plutôt dans un ensemble de rapports de pouvoirs qui influencent directement les conditions de vie des femmes en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. Ces violences se déploient dans un contexte marqué par la pauvreté, la crise du logement et diverses inégalités systémiques qui limitent les possibilités pour les femmes d'avoir du pouvoir sur leur propre vie.

Ce portrait vise à mettre en lumière les liens étroits entre les violences, la précarité économique et les difficultés d'accès au logement. Il s'intéresse aussi à la façon dont ces réalités s'alimentent mutuellement et contribuent à maintenir certaines femmes dans des situations de vulnérabilité.

Pour ce faire, le texte présente d'abord les principales formes de violences genrées vécues par les femmes sur le territoire. Il analyse ensuite les conditions socioéconomiques, notamment la pauvreté et les inégalités de revenus, avant d'aborder la crise du logement et ses impacts sur la sécurité et l'autonomie des femmes. Enfin, il démontre comment ces dimensions s'entrecroisent pour former un mécanisme qui reproduit et renforce les inégalités de genre.

Méthodologie

Cette analyse est le résultat de plusieurs démarches de réflexions collectives. En plus de la recherche documentaire, cette analyse intègre les observations de plusieurs groupes féministes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine et s'appuie sur *l'Argumentaire féministe sur le droit au logement*, créé par le Réseau québécois des Tables régionales des groupes de femmes et auquel notre organisation a participé. Les représentantes des groupes membres de la Table ont été invitées à identifier, à partir de leurs pratiques et des expériences des participantes de leurs organismes, les liens qu'elles observent entre la pauvreté, les enjeux de logement et les violences faites aux femmes. Ces échanges ont permis de dégager des constats partagés, qui ont servi de base à l'élaboration de la présente analyse.

Portrait

Violences genrées

Les violences faites aux femmes prennent plusieurs formes, notamment verbales, économiques, physiques, à caractère sexuel, psychologiques ou institutionnelles. Elles peuvent également prendre la forme de discriminations, de contrôle coercitif ou encore de féminicides. Elles peuvent survenir dans plusieurs contextes, comme au sein du couple ou de la famille, au travail, dans les institutions, etc. Ces violences ont ceci de particulier qu'elles sont ancrées dans un rapport inégal de pouvoir historique entre les femmes et les hommes.

Violences sexuelles

Les filles et les femmes représentent la grande majorité des victimes d'agressions sexuelles rapportées par la police, soit près de 9 victimes sur 10, tandis que les garçons et les hommes représentent la presque totalité des auteurs présumés. Les agressions sexuelles sont le plus souvent commises par une personne connue de la victime, comme un partenaire intime, un membre de la famille, une connaissance ou un ami. Elles se produisent souvent dans une résidence, mais peuvent aussi parfois survenir dans des lieux publics [1].

Parmi les victimes d'infractions sexuelles déclarées à la police, les femmes de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine sont environ 30 % plus nombreuses à être victimes que les femmes ailleurs au Québec [2]. De plus, 18% des filles de 14 ans ou plus ont déjà été forcées à avoir des relations sexuelles contre leur gré, une proportion plus élevée qu'au Québec (15%) [3].

Au Canada, on estime que seule une faible proportion (5% ou 6%) des agressions à caractère sexuel sont signalées à la police chaque année [4]. En Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, les communautés de petite taille et le manque d'anonymat favorisent une certaine culture du silence. On peut penser que les dénonciations donc sont encore plus difficiles, notamment en cas d'inceste

ou lorsque la personne accusée est bien connue dans la communauté. Cela porte à croire que le pourcentage mentionné ci-dessus est une estimation plus petite que la réalité.

Violences conjugales et post-séparation

Tout comme dans l'ensemble du Québec (76,5 %), les femmes gaspésiennes et madeliniennes demeurent les principales victimes de violence conjugale, par comparaison avec leurs homologues masculins. Dans la région, selon les données policières de 2021, le nombre de femmes est près de quatre fois plus élevé que le nombre d'hommes parmi les victimes d'infractions contre la personne en contexte conjugal [5].

En 2021, les Gaspésiennes et Madeliniennes étaient légèrement plus nombreuses que les Québécoises à avoir déclaré aux autorités policières avoir été victimes d'infractions contre la personne commises en contexte conjugal [6]. Enfin, il ressort qu'environ 3 femmes sur 4 (74%) qui subissent des actes de violence potentiellement criminels de la part d'un partenaire ou ex-partenaire intime au Québec ne signalent pas à la police les gestes [7].

De plus, plusieurs formes de violences conjugales ne sont pas comptabilisées dans les données ci-dessus, puisqu'elles ne sont pas considérées comme criminelles au Canada, bien qu'elles entraînent des conséquences très néfastes chez les femmes qui en sont victimes, ainsi que les enfants qui en sont co-victimes. Parmi les exemples de ces violences, on retrouve plusieurs éléments du contrôle coercitif, comme la surveillance, l'isolement, les humiliations, le blâme, le *gaslighting*, etc. [8] Or, le contrôle coercitif est synonyme de danger, même en l'absence de violence physique, et peut mener à des violences graves ou à des féminicides [9].

Note : Dans le projet de loi C-16, *Loi modifiant certaines lois en matière pénale et correctionnelle (protection de l'enfance, violence fondée sur le sexe, délais et autres mesures)*, qui est actuellement à l'examen, des dispositions visent la criminalisation du contrôle coercitif [10]. Il faut noter que certaines manifestations du contrôle coercitif sont déjà reconnues comme des infractions au Code criminel, comme le harcèlement criminel et les menaces [11].

En contexte de violence post-séparation, il arrive que de la violence judiciaire soit utilisée par des ex-conjoints pour maintenir un contrôle sur leurs victimes. Concrètement, l'agresseur instrumentalise le système judiciaire en multipliant les procédures, en les complexifiant, en les ralentissant ou en ne respectant pas les règles, afin de demeurer présent dans la vie de la victime et de l'épuiser. Par exemple, un agresseur pourrait ouvrir simultanément un dossier à la Cour supérieure du Québec, déposer une réclamation au Tribunal administratif du logement et faire un signalement à la Protection de la jeunesse. La justice, censée protéger, contribue alors à maintenir les victimes dans un continuum de violences après la séparation [12].

Violences institutionnelles

Les personnes victimes de violences sexuelles ou conjugales et post-séparation qui se tournent vers le système judiciaire vivent parfois un prolongement des violences dans leur parcours. Les victimes rapportent que les processus sont longs, complexes et vulnérabilisants, marqués par un manque de cohérence entre les services, une difficulté d'accès à une information claire et un sentiment de devoir constamment se justifier. La crédibilité des victimes est fréquemment mise en doute, la prise en charge peut être inégale selon les milieux et les délais judiciaires contribuent à l'épuisement et au désengagement des personnes [13]. Ces expériences peuvent accentuer le sentiment d'injustice et miner la confiance envers le système [14].

Pour répondre à certains des enjeux cités ci-dessus, la *Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale*, adoptée en 2021, a prévu la création d'une division spécialisée à la Cour du Québec pour entendre les causes de violence sexuelle et conjugale. Elle a prévu « un accompagnement particulier pour les personnes victimes de ces formes de violence afin d'améliorer leur expérience du processus judiciaire criminel, de leur assurer une meilleure protection et de leur offrir le soutien d'équipes multidisciplinaires et spécialisées » [15].

Depuis l'automne 2023, des tribunaux spécialisés en matière de violence sexuelle et de violence conjugale ont été implantés sous forme de projet-pilote dans les palais de justice de Percé, New Carlisle et Sainte-Anne-des-Monts.

À Sainte-Anne-des-Monts, de nouveaux locaux plus adaptés sont en place depuis la fin de l'année 2025. Des intervenantes en violences observent une réelle volonté, chez plusieurs acteurs et actrices du milieu judiciaire, d'améliorer le parcours des victimes.

Cela dit, elles déplorent que les recommandations issues du rapport ne soient pas toujours respectées. Par exemple, en début d'année, une personne victime a dû changer de procureur à trois reprises durant son parcours, ce qui est contraire aux recommandations du maintien d'un seul procureur pour un même cas. Dans d'autres situations, bien qu'il soit prévu que les victimes de violences sexuelles ou conjugales passent en priorité dans la liste des dossiers à entendre dans une journée, la priorité n'est pas toujours respectée par les juges en place.

Enfin, bien que l'accompagnement des personnes victimes à travers le processus judiciaire se soit amélioré, le Code criminel demeurant inchangé, les issues des démarches judiciaires restent encore bien souvent les mêmes [16].

Être dans un petit milieu peut rendre les femmes plus susceptibles de vivre des différentes formes de violences

Les femmes évitent de faire des plaintes à la régie du logement ou aux normes du travail, parce qu'il est impossible de le faire anonymement et que ça compromet de se trouver un logement ou un emploi par la suite.

La proximité favorise aussi une culture du silence. Par crainte de représailles ou d'être exclues du marché locatif ou de l'emploi, plusieurs femmes évitent de porter plainte, que ce soit pour des expulsions illégales, des conditions de travail abusives ou des situations de violence. Elles se retrouvent alors contraintes d'accepter des conditions injustes pour conserver un logement ou un emploi [17].

Pauvreté

La pauvreté n'est pas un accident individuel, mais découle de choix politiques et sociaux qui privent certaines personnes des ressources nécessaires pour combler leurs besoins de base et de mener une vie digne. Vivre en situation de pauvreté constitue ainsi une forme de violence systémique, qui affecte de manière disproportionnée les femmes, lesquelles y sont surreprésentées.

Parmi la population de 16 ans et plus en GÎM, les femmes sont plus nombreuses (17,9%) que les hommes (14,0%) à se trouver en situation de faible revenu. Les Gaspésiennes et Madeliniennes sont également plus nombreuses que les Québécoises (14,8%) dans cette situation [18]. On note également que de façon générale, le revenu médian après impôt des Gaspésiennes et Madeliniennes est plus faible que celui de leurs pairs masculins [19].

Les femmes qui sont à la tête d'une famille monoparentale, ainsi que les femmes âgées de 65 ans ou plus sont davantage susceptibles de vivre de la pauvreté

Dans la région, le taux de faible revenu chez les familles monoparentales en 2023, qui varient entre 16,7% (Îles-de-la-Madeleine) et 32,6% (Avignon) sont préoccupants pour les femmes de la région [20], étant donné qu'elles dirigent ces familles dans 73% des cas [21].

De plus, 30% des femmes gaspésiennes et madeliniennes de 65 ans et plus sont en situation de faible revenu, comparativement à 25% des hommes. Au Québec, ce sont 12,7% des hommes et 22,7% des femmes qui sont en situation de faible revenu. Les femmes âgées de la région sont donc plus pauvres que les hommes âgés de la région, mais également que les femmes âgées au Québec [22].

La hausse du coût de la vie des dernières années place de plus en plus de personnes face à des choix budgétaires difficiles. Les organismes communautaires du territoire remarquent une augmentation de la fréquentation des banques alimentaires et de leurs activités où de la

nourriture est offerte. Certains rapportent que des participantes de leurs groupes s'endettent pour acheter des denrées.

On rappelle également qu'il est plus coûteux de vivre dignement en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine que dans les grands centres urbains. L'éloignement engendre des coûts importants, comme la hausse du panier d'épicerie, le déplacement jusqu'aux grands centres pour effectuer certains achats ou pour obtenir certains services, ainsi que la dépendance à la voiture [23].

Coût du panier d'épicerie

À titre d'exemple, pour une famille de quatre personnes, il en coûte 18,3 % plus cher de s'alimenter aux Îles-de-la-Madeleine qu'à Montréal [24].

Notons d'ailleurs que sur le plan de la sécurité alimentaire, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine ne font pas bonne figure. Une grande proportion de la population de la région vit dans un désert alimentaire. En effet, un peu plus d'un tiers de la population vit dans un secteur défavorisé qui offre un faible accès à une alimentation saine [25].

Dépendance à la voiture

Si plusieurs secteurs sont desservis par la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, les horaires de transport demeurent très limités. Des coupures récentes du financement de la RÉGIM viennent encore réduire les services auparavant offerts [26]. Plusieurs secteurs plus reculés des axes principaux ne bénéficient d'aucun trajet. Les personnes qui habitent les extrémités du territoire, là où les habitations sont plus abordables, sont donc d'autant plus pénalisées par la dépendance à la voiture.

Logement

Pénurie de logements

Les taux d'inoccupation de plusieurs municipalités ont avoisiné le 0% dans les dernières années, notamment à Bonaventure, Chandler, Carleton-sur-Mer, Sainte-Anne-des-Monts, Gaspé et aux Îles-de-la-Madeleine. Plus récemment, les taux d'inoccupation à Gaspé et aux Îles-de-la-Madeleine, les deux seules villes pour lesquelles des taux sont publiés pour 2025, sont à la hausse et sont passés respectivement à 1,7 % et à 2,2 % [27]. Cela demeure préoccupant, puisqu'un marché locatif en équilibre devrait afficher un taux de 3%.

En Gaspésie comme aux Îles-de-la-Madeleine, la pénurie est aggravée par l'industrie touristique. Les locations de courte durée contribuent à l'effritement du parc locatif régional, puisque ce sont autant de logements qui ne sont pas occupés à l'année.

Par exemple, en février 2023, on comptait 848 logements en location sur la plateforme Airbnb en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, dont 648 (76,4 %) étaient en location illégale. En date du 3 décembre 2025, 774 annonces étaient toujours actives, laissant croire que la *Loi visant à lutter contre l'hébergement touristique illégal* n'a pas eu l'effet escompté sur la diminution du nombre d'annonces [28].

En 2021, on comptait que 9,9 % des logements de la région n'étaient pas occupés de façon permanente par des personnes résidentes, peut-être parce qu'il s'agissait de résidences secondaires, ou encore de location court-terme [29].

Les femmes en situation de handicap, encore plus pénalisées par la pénurie de logements

Pour les Gaspésiennes et les Madeliennes en situation de handicap, la pénurie de logements est particulièrement accentuée par le fait que les logements doivent être adaptés pour elles, ou doivent pouvoir l'être. Dans un contexte où peu de logements sont disponibles, cela complexifie le choix d'un lieu de résidence qui favorise leur mobilité, et donc leur participation sociale. Même

lorsqu'il est possible de faire adapter un logement, les personnes en situation de handicap doivent souvent prendre en charge elles-mêmes d'importants coûts d'adaptation du logement, ce qui constitue alors une source d'appauvrissement [30].

Prix à la hausse

Le prix des logements a connu une hausse marquée depuis les cinq dernières années. Par exemple, à Gaspé, en 2025, le loyer moyen payé par les locataires est de 919\$ [31], après avoir augmenté de 69% depuis 2020, tandis qu'aux Îles-de-la-Madeleine, le loyer moyen s'élève à 921\$ [32], après une augmentation de 57% pour la même période. Les villes de Gaspé et celle des Îles-de-la-Madeleine sont les seules pour lesquelles des données pour 2025 étaient publiées, même si une augmentation marquée semble avoir eu lieu un peu partout sur le territoire.

Prix des loyers moyens en dollars		
	Gaspé	Îles-de-la-Madeleine
2015	544	587
2020	593	630
2025	919	921

Source : <https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionals/housing-markets-data-and-research/housing-data/data-tables/rental-market/urban-rental-market-survey-data-average-rents-urban-centres>

Du côté des propriétés, entre 2013 et 2023, le prix médian des résidences unifamiliales a doublé dans la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine [33]. À la fin du quatrième trimestre de 2025, le prix de vente médian des résidences unifamiliales était de 240 000\$ [34].

Droits des locataires non respectés

Il semble que dans la région, plusieurs locataires ne connaissent pas bien leurs droits, tandis que d'autres hésitent à les faire respecter par crainte de représailles.

Il faut dire que les ressources disponibles à cet effet dans la région sont peu nombreuses. Le seul bureau du Tribunal administratif du logement de la région. De plus, il n'y a qu'un seul groupe qui a pour mission de faire connaître les droits des locataires, et il n'est financé que pour travailler sur le territoire de la MRC de Côte-de-Gaspé. Devant l'absence de ressource, d'autres groupes communautaires doivent travailler les enjeux de logement, même si ce n'est pas dans leur mission [35].

Par ailleurs, la location informelle ou sans bail écrit est plutôt généralisée dans la région. Bien qu'un bail verbal donne les mêmes droits qu'un bail écrit, l'absence de formalité renforce l'impression que les locataires n'ont pas de droits et nuit à la compréhension qu'une entente de location est balisée par des lois et des règlements [36].

Discriminations dans la recherche de logement

Dans les régions, où les communautés sont petites et où tout le monde se connaît, l'accès au logement peut être fortement influencé par la réputation et les informations qui circulent sur les personnes. Les propriétaires, ayant plus de choix de locataires, peuvent discriminer certaines femmes, notamment celles en situation précaire ou ayant fréquenté des ressources d'hébergement, en privilégier des profils perçus comme plus « fiables ». Une mauvaise réputation, un nom de famille associé à des difficultés passées ou un ancien retard de paiement peuvent ainsi fermer durablement l'accès à un logement et rendre presque impossible un nouveau départ [37].

Les femmes immigrantes et le logement

Dans certains cas, comme chez les femmes immigrantes, c'est l'absence de réseau établi qui peut compromettre l'accès au logement [38].

Manque de logement social

En 2023, on considérait que 64% des 1407 HLM de la région étaient en mauvais ou en très mauvais état [39]. Pour cette raison, plusieurs unités de logement sont actuellement inoccupées.

État détérioré ou insalubre des logements

Dans notre région, plus de 60% des logements privés ont été construits avant les années 1980, et 8,6% des logements privés nécessitent des réparations majeures, selon les personnes qui y habitent [40]. Un bâtiment nécessite des réparations majeures lorsque sa structure ou ses systèmes principaux sont défectueux. Or, l'état du logement est un déterminant social de la santé important. Ces défaillances peuvent créer un environnement mettant à risque la santé et la sécurité des personnes qui y habitent.

Les femmes à la tête d'une famille monoparentale sont plus susceptibles d'habiter un logement trop petit

Les familles monoparentales de la région, particulièrement lorsqu'elles sont locataires, sont les plus à risque de vivre dans un logement trop petit pour leurs besoins [41], ce qui peut être un enjeu pour la garde des enfants.

L'engrenage

Les violences faites aux femmes sont profondément liées aux conditions matérielles de vie. La pauvreté, la précarité d'emploi et la crise du logement ne sont pas de simples contextes : ils deviennent des obstacles majeurs pour les femmes qui souhaitent sortir d'une situation de violence.

À l'inverse, vivre de la violence entraîne bien souvent des pertes financières, de l'endettement, de l'isolement et une plus grande vulnérabilité économique. C'est ainsi que se met en place un véritable engrenage : violences, pauvreté et difficultés d'accès au logement s'alimentent mutuellement et enferment les femmes dans une spirale difficile à briser.

Pour mieux comprendre le parcours d'une personne en situation de violence conjugale en contexte de crise du logement, on vous invite à consulter notre activité d'éducation populaire *Le Parcours d'Alex, le livre dont vous êtes l'héroïne*.

Celui-ci est disponible sur notre site web avec nos autres outils au www.femmesgim.qc.ca/logement.



Être en situation de pauvreté est un obstacle supplémentaire à la séparation d'un conjoint violent.

La stabilité et l'indépendance financière sont essentielles pour quitter un milieu dangereux, car elles donnent aux femmes les moyens concrets de faire ce choix.

De plus, la pauvreté est un des facteurs de risque associé au fait de vivre de la violence. Parmi les déterminants structurels de la santé qui vont influencer le risque de vivre de la violence conjugale, on retrouve notamment, en plus du genre, mentionné plus tôt, l'accès aux logements de qualité et sécuritaire, l'éducation et le revenu. Bien que les violences conjugales existent dans tous les

milieux, la violence est souvent liée à des conditions de vie difficile, autant chez les personnes victimes que chez les agresseurs [42].

Vivre des violences entraîne des pertes financières, de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

La violence économique, comme le contrôle de l'argent, l'endettement forcé, l'interdiction de travailler, est souvent présente dans les cas de violence conjugale. Il s'agit d'une stratégie utilisée pour limiter les choix de la victime et affecter sa capacité à subvenir à ses besoins de base et à ceux de ses enfants en cas de séparation [43].

Par ailleurs, la violence conjugale a des répercussions directes sur l'emploi des femmes, ce qui les rend plus vulnérables à vivre de la précarité. Des stratégies d'isolement peuvent empêcher une femme de se rendre au travail, causant des absences ou des retards. Cela peut mener à une perte de revenu, un licenciement [44] ou dans certains cas, une incapacité prolongée ou permanente à occuper un emploi [45].

Par ailleurs, la violence conjugale a des répercussions directes sur l'emploi des femmes, ce qui les rend plus vulnérables à vivre de la précarité. Des stratégies d'isolement peuvent empêcher une femme de se rendre au travail, causant des absences ou des retards. Cela peut mener à une perte de revenu, un licenciement ou dans certains cas, une incapacité prolongée ou permanente à occuper un emploi.

Le saviez-vous?

Les milieux de travail peuvent jouer un rôle essentiel dans la prévention de la violence conjugale : <https://milieuxdetravailallies.com>.

À cela s'ajoutent les coûts liés à la sortie de la violence : honoraires d'avocat, procédures judiciaires longues, déménagement en urgence, frais liés à la santé physique et psychologique pour soi et pour ses enfants. Ces dépenses fragilisent encore davantage la situation financière [46].

La crise du logement est un obstacle supplémentaire à quitter un foyer où il y a de la violence.

La crainte de ne pas trouver de logement, qui est de surcroît abordable, est un frein pour les femmes qui souhaitent sortir d'un foyer dangereux. Notons que les violences peuvent être perpétrées par un (ex-) conjoint, un colocataire ou encore un membre de la famille. Quitter son logement peut aussi entraîner une perte de lien social, familial ou avec la communauté. Par exemple, aux Îles-de-la-Madeleine, où le parc locatif est limité, quitter son logement peut signifier de devoir quitter vers le continent.

Les séparations des conjoints violents et les divisions de biens deviennent parfois des lieux supplémentaires de violence : procédures longues et coûteuses, impossibilité de racheter la maison familiale, etc. [47][48] Certaines femmes s'endettent lourdement pour conserver leur part, se retrouvant ainsi en épuisement financier et en situation de précarité.

Les femmes et les finances au sein des couples homme/femme en union libre

En moyenne, on sait que **les hommes gagnent un meilleur salaire que les femmes**. En 2025, le salaire hebdomadaire moyen des Gaspésiennes et Madeliniennes était de 1044,16\$, tandis que celui de leurs pairs était de 1365,41\$ [49]. Cela s'explique par un **taux horaire plus élevé chez les hommes** (31,55\$/h chez les femmes contre 34,38\$/h chez les hommes) [50], mais également par le **nombre d'heures travaillées, qui est inférieur chez les femmes** : « en 2022, les femmes (1 488,0 h) effectuent en moyenne moins d'heures de travail rémunéré que les hommes (1 837,3 h), si l'on tient compte des diverses absences et des heures supplémentaires effectuées » [51].

La situation économique des femmes est très affectée par le **travail non rémunéré** qu'elles font. En 2022, au Québec, **les femmes de 15 ans et plus consacraient en moyenne une heure de plus par jour que les hommes au travail non rémunéré** — que ce soit pour les **tâches ménagères**, les **soins aux enfants** ou le **magasinage de bien et service pour le ménage**. Naturellement, elles ont donc moins de temps pour le travail rémunéré (-0,8h) et, surtout, moins de temps pour leurs loisirs (-0,4h) [52]. C'est aussi une des

raisons qui expliquent pourquoi **les hommes sont plus souvent responsables de la gestion des finances du couple** [53]. Cela s'ajoute aux interruptions et aux **diminutions du temps de travail en marge des grossesses**.

De plus, la région fait face à une **pénurie de place en service de garde**, ce qui prive certains parents, surtout des femmes, de réintégrer le marché de l'emploi.

Toute cette charge domestique a des conséquences à long terme sur les finances, en jouant sur la capacité d'épargne des femmes. **Les hommes ont en moyenne 30% de plus d'avoirs nets que les femmes, mais dans les couples en union libre, cet écart est de 80 %** [54]! Or, ce sont 50% des familles avec enfants qui sont en union libre [55]. À noter que seulement 25% des couples en union libre mutualisent leur épargne [56].

En cas de séparation, les femmes en union libre peuvent donc se retrouver en situation précaire; la rupture a pour effet de concrétiser les inégalités qui se construisent tout au long de la vie du couple. Après une séparation, elles se retrouvent avec moins d'actifs, moins d'investissement en vue de la retraite, et restent moins souvent propriétaires de la résidence familiale [57].

Depuis le 30 juin 2025, un nouveau régime d'union parentale est entré en vigueur et change la donne **pour les parents en union libre qui ont eu ou auront un enfant après cette date**. Le régime d'union parentale protège une partie des actifs essentiels de la famille, comme la maison, le mobilier ou les voitures, pour assurer une équité en cas de séparation, à l'instar du patrimoine familial des couples mariés [58]. Bien que le régime présente un pas dans la bonne direction, il présente également plusieurs lacunes, comme celui de ne pas inclure les épargnes, fonds de retraite et placements. **Il est aussi important de noter que les femmes en union libre ne bénéficient toujours d'aucune protection légale**.

Note : En Gaspésie, 72,9% des ménages sont propriétaires de leur logement, contre 26,8% de ménages locataires [59]. En 2013, davantage d'hommes que de femmes étaient propriétaires de leur logement (82,0% contre 67,1%) [60]. Malheureusement, il n'y a pas de données récentes à ce sujet, puisque la propriété est le plus souvent mesurée au niveau du ménage, et non en fonction du genre. Cela dit, les inégalités de revenus et de patrimoine mentionnées ci-dessus placent les femmes en **plus grande difficulté pour se qualifier seule pour un prêt hypothécaire**.

Les données présentées à l'échelle des ménages peuvent masquer des inégalités importantes entre les personnes qui les composent. En particulier, au sein des couples, des écarts significatifs de revenu, d'accès aux ressources et

de patrimoine peuvent exister, au détriment des femmes et des personnes de la pluralité des genres. Pour cette raison, il est bénéfique lorsque possible, d'utiliser des données individuelles et genrées, afin de mieux rendre compte des dynamiques économiques et des rapports de pouvoir.

La hausse des coûts du logement fragilise doublement les personnes les plus vulnérables

Les personnes à faible revenu se retrouvent avec des options d'autant plus limitées face à la hausse des coûts du logement. Celui-ci représente leur dépense la plus importante. Dans la région, ce sont les personnes locataires (11,2 %), et plus particulièrement celles de 55 ans et plus, qui vivent dans un logement inabordable, c'est-à-dire un logement dont les frais représentent 30 % ou plus avant impôt du revenu du ménage [61]. De façon générale, les Gaspésiennes et Madelinienes sont également plus nombreuses (6,6 %) que les Gaspésiens et Madelinots (5,8 %) à vivre dans un logement inabordable [62].

Faute d'options abordables, les femmes vont parfois trouver un logement dans un lieu plus éloigné que le lieu convoité. Bien que les logements puissent y être plus abordables, l'accès aux services et aux commerces y est souvent plus limité et une voiture est nécessaire pour se déplacer. Avec l'augmentation du coût de l'essence, ce sont des facteurs qui augmentent le risque de précarité et d'isolement.

D'une façon plus générale, face à l'augmentation des dépenses de logement, il reste de moins en moins d'argent pour d'autres postes budgétaires tels que l'alimentation ou l'épargne, ce qui peut avoir un effet durable sur les conditions de vie.

L'itinérance des femmes

Les organismes du territoire observent de plus en plus d'itinérance. Chez les femmes, l'itinérance se distingue par son caractère souvent invisible et profondément lié à la violence. Plusieurs femmes se retrouvent en situation d'itinérance après avoir fui des violences conjugales ou familiales. Par exemple, elles sont hébergées temporairement chez des proches, dorment dans leurs voitures, ou échangent des

services sexuels pour se loger [63]. Les femmes en situation d'itinérance sont plus à risque d'être victimes de violence, comparativement aux hommes en situation d'itinérance [64]. Leur parcours est donc marqué par la précarité, ainsi que des arbitrages constants entre la sécurité et l'autonomie.

Pour ces raisons, les maisons d'aide et d'hébergement (MAH) constituent souvent une porte d'entrée vers un lieu sécuritaire. Or, ces ressources sont elles-mêmes fragilisées par le sous-financement. En Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, les maisons d'aide et d'hébergement fonctionnent régulièrement au-delà de leur capacité, avec des taux d'occupation qui excèdent fréquemment 100%. Cela signifie qu'elles accueillent davantage de femmes que le nombre de places reconnues et financées [65].

Vivre des violences dans le contexte locatif

La violence peut se manifester dans la relation avec les propriétaires. Certains locateurs abusent ou tirent profit, de différentes manières, du fait que des femmes éprouvent de la difficulté à se trouver un logement ou à payer leur loyer [66]. Par exemple, certains propriétaires négocient le prix du loyer en échange de services sexuels ou ont des comportements abusifs, comme entrer sans autorisation chez leurs locataires.

Être brimée dans l'exercice de ses droits.

Dans un contexte de polycrise, crise du logement, hausse du coût de la vie, précarité, augmentation des violences, les femmes voient leurs droits fragilisés : droit à un niveau de vie suffisant, droit à la sécurité, droit au logement, droit à l'éducation, droit à la non-discrimination, droit à la santé, etc.

Ces droits ne sont pas des privilèges, mais des protections reconnues par des lois. Or, ces droits demeurent souvent théoriques. Par exemple :

- Le droit à un niveau de vie suffisant n'est pas respecté si... les femmes se retrouvent à couper dans tous les autres postes budgétaires (alimentation, médication, transport) ou à pratiquer des services sexuels en raison d'un loyer trop cher.

- Le droit à la sécurité n'est pas respecté si...des femmes sont contraintes de rester ou de retourner dans un milieu où elles vivent de la violence, faute d'alternative disponible ou soutenable.
- Le droit à la non-discrimination n'est pas respecté si... certaines femmes ne peuvent pas avoir accès à un logement parce qu'elles font face à des préjugés sur leur couleur de peau, leur origine ethnique, leur orientation sexuelle, leur identité de genre, leur statut familial, leur revenu, etc.
- Le droit à la santé n'est pas respecté si...des femmes doivent rester dans un logement insalubre faute de pouvoir en trouver un de qualité.

Ces atteintes aux droits fondamentaux en appellent à la responsabilité de nos communautés et des différents ordres de gouvernement de créer des conditions permettant à toutes les femmes de vivre dans la dignité, la sécurité et l'autonomie.

L'Argumentaire féministe sur le droit au logement

L'Argumentaire féministe sur le droit au logement, duquel est inspiré toute la section «Être brimée dans l'exercice de ses droits» est particulièrement éclairant sur l'articulation des liens entre la crise du logement et les droits humains.

https://reseautablesfemmes.qc.ca/wp-content/uploads/2024/04/RTRGFQ_argumentaire_feministe_droit_logement_vf.pdf

Conclusion

Il ressort de nos analyses et des observations des groupes féministes que les enjeux de logement, de violence et de pauvreté sont intimement liés. Ces enjeux sont le terrain de luttes féministes depuis des décennies. Une difficulté dans un domaine entraîne rapidement des répercussions dans les autres. La crise du logement et la hausse des prix généralisée qui sévissent actuellement aggravent les conditions de vie des femmes du territoire et leur espoir d'atteindre l'égalité. On ne peut pas enrayer les violences faites aux femmes sans parler de leur autonomie économique. On ne peut pas lutter contre la pauvreté sans s'attaquer à la crise du logement. On ne peut pas défendre le droit au logement sans reconnaître les violences systémiques qui fragilisent certaines personnes plus que d'autres.

Pour faire face simultanément à ces trois enjeux, la connaissance et la défense des droits apparaissent comme des leviers essentiels. Les réponses à ces crises doivent être collectives et structurelles.

Recommandations

1

Mettre en place des pratiques d'ADS+ de façon systématique dans toutes les administrations publiques (ministères, municipalités, secteurs de la santé et des services sociaux, etc.) pour connaître les impacts réels des programmes, politiques ou initiatives sur les femmes.

L'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes ou des initiatives sur divers ensembles de personnes — femmes, hommes ou autres, en tenant compte de leurs réalités et de leurs besoins spécifiques. L'identité individuelle est déterminée par une multitude de facteurs en plus du sexe ou du genre, par exemple la race, l'origine ethnique, la religion, l'âge ou le fait de vivre avec un handicap de nature physique ou intellectuelle. D'où l'ajout du « plus », signifiant que l'analyse ne se limite pas au sexe (différences biologiques) ou au genre (la construction sociale du sexe), mais considère aussi les autres facteurs qui les recourent [67].

2

Financer adéquatement les organismes communautaires en tenant compte des particularités régionales et des besoins des communautés.

Une attention particulière doit être portée aux organismes qui œuvrent en violences faites aux femmes, en pauvreté et en logement, notamment les maisons d'aide et d'hébergement et les maisons de deuxième étape, les centres de femmes et les Calacs.

3

Se joindre aux Municipalités alliées contre la violence conjugale et aux Milieus de travail alliés contre la violence conjugale au travail, deux campagnes qui visent à lutter contre cette forme de violence par différentes mesures ciblées.

4

Prendre en compte les violences faites aux femmes et aux personnes de la pluralité des genres dans l'élaboration de plans d'urgence en cas d'événements climatiques extrêmes.

Cette prise en compte implique d'intégrer des mesures visant à prévenir et à répondre aux violences basées sur le genre, qui tendent à s'accroître en contexte de crise. Cela passe notamment par l'aménagement sécuritaire des lieux d'hébergement d'urgence et le maintien et l'accessibilité des ressources spécialisées en violence conjugale et sexuelle.

5

Améliorer le revenu des femmes dans la région et faire en sorte que toutes les personnes vivent dignement.

- Augmenter le salaire minimum
- Modifier les critères d'admissibilité à l'assurance-emploi de sorte que les femmes se qualifient autant que les hommes et reçoivent des prestations équivalentes
- Hausser les différentes formes de programme de sécurité du revenu, comme les retraites ou l'aide sociale

6

En matière de services de garde éducatifs à l'enfance, s'assurer que toutes les familles aient les places nécessaires pour leurs enfants.

- Développer de nouvelles places abordables dans le réseau public, les femmes de la région vivant plus de précarité financière que les hommes et que les femmes du Québec;
- Soutenir les demandes du personnel éducateur et de soutien pour voir, croire, écouter et reconnaître les femmes qui travaillent en petite enfance;
- Tenir compte des particularités régionales dans le développement du réseau de la petite enfance (distances, petits milieux, pas ou peu d'alternatives).

7

Augmenter l'offre de logements sociaux et abordables pour répondre aux besoins de la région et diminuer les impacts de la crise du logement sur les populations plus vulnérables, comme les femmes à la tête de familles monoparentales, les femmes en situation de pauvreté, ainsi que les femmes victimes de violence conjugale.

Pour les municipalités et les municipalités régionales de comtés, cela peut se traduire par :

- Des mesures d'inclusion dans les projets de développement résidentiel
- L'utilisation du droit de préemption pour convertir des bâtiments
- L'utilisation du droit de préemption pour acquérir des terrains en vue de futures constructions
- L'adoption de balises écologiques sur leur localisation et leur construction
- La recherche active de financement pour leur construction [68]

8

Encadrer les locations court-terme, particulièrement lorsque le taux d'inoccupation est sous la barre des 3%.

9

Faire connaître et respecter les droits des locataires, en portant une attention particulière aux réalités régionales concernant les été-victions, les baux verbaux et les discriminations.

Bibliographie

1. Institut national de santé publique du Québec. (2025). *Statistiques sur la violence sexuelle*. <https://www.inspq.qc.ca/violence-sexuelle/statistiques>
2. Secrétariat à la condition féminine. (2024). *Portrait statistique de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'échelle régionale – Édition 2024 : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine*. Gouvernement du Québec. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/ADS/portraits-regionaux/Portraits-regionaux-11Gaspesie-2024.pdf>
3. Institut de la statistique du Québec, Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire, 2010-2011, 2016-2017, 2022-2023, données extraites de l'Infocentre de santé publique
4. Institut national de santé publique du Québec. (2025). *Statistiques sur la violence sexuelle*. <https://www.inspq.qc.ca/violence-sexuelle/statistiques>
5. Secrétariat à la condition féminine. (2024). *Portrait statistique de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'échelle régionale – Édition 2024 : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine*.
6. Secrétariat à la condition féminine. (2024). *Portrait statistique de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'échelle régionale – Édition 2024 : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine*.
7. Institut de la statistique du Québec. (2025). *La violence commise par des partenaires intimes*. <https://statistique.quebec.ca/fr/document/violence-partenaires-intimes>
8. Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale. (2022). *Aide-mémoire : Principales manifestations du contrôle coercitif et exemples associés*. [Napperon-contrôle-coercitif-web-VF-LR.pdf](http://www.maisons-femmes.qc.ca/wp-content/uploads/2022/03/RMH-web-VF-LR.pdf)
9. Contrôle coercitif. (2026). *Détecter la dangerosité*. <https://controlecoercitif.ca/bibliotheque-de-contenus/detecter-la-dangerosite>
10. Parlement du Canada. (2025). C-16 (45-1) *Loi modifiant certaines lois en matière pénale et correctionnelle (protection de l'enfance, violence fondée sur le sexe, délais et autres mesures)*. Légisinfo. <https://www.parl.ca/legisinfo/fr/projet-de-loi/45-1/c-16>
11. Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale. (2023). *Ce n'est pas de l'amour... c'est du contrôle*. <https://maisons-femmes.qc.ca/wp-content/uploads/2023/03/RMH-Livret-victime-Web.pdf>

12. Caro, C. (2025, 13 novembre). Violence judiciaire : le contrôle post-séparation. *Gazette des femmes*. <https://gazettedesfemmes.ca/25708/violence-judiciaire-le-contrôle-post-séparation/>
13. Conseil du statut de la femme. (2020). Les personnes victimes d'agressions sexuelles ou de violence conjugale face au système de justice pénale : état de situation. https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Etu_violence_justice_20201007_vweb.pdf
14. Conseil du statut de la femme. (2020). Les personnes victimes d'agressions sexuelles ou de violence conjugale face au système de justice pénale : état de situation.
15. Institut national de santé publique. (2023). Processus judiciaire criminel en matière de violence conjugale. [https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/loi/processus-judiciaire#:~:text=Conseil%20du%20statut%20de%20la%20femme%20\(2020\),violence%20conjugale%20face%20au%20syst%C3%A8me%20de%20justice](https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/loi/processus-judiciaire#:~:text=Conseil%20du%20statut%20de%20la%20femme%20(2020),violence%20conjugale%20face%20au%20syst%C3%A8me%20de%20justice)
16. Jessica Pépin, directrice par intérim au Calacs La Bôme-Gaspésie, communication personnelle, 26 mars 2026
17. Couturier, P. (2020). *L'itinérance en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine à partir de la pratique des intervenantes : l'influence du contexte socioéconomique de la région sur les trajectoires de logement des femmes* (Mémoire de maîtrise, Université d'Ottawa). Université d'Ottawa. https://ruor.uottawa.ca/bitstream/10393/40962/1/Couturier_P%C3%A9n%C3%A9lope_2020.pdf
18. Secrétariat à la condition féminine. (2024). *Portrait statistique de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'échelle régionale – Édition 2024 : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine*.
19. Secrétariat à la condition féminine. (2024). *Portrait statistique de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'échelle régionale – Édition 2024 : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine*.
20. Institut de la statistique du Québec. (2024). *Taux de faible revenu selon le type de famille, MRC et ensemble du Québec*. https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/taux-de-faible-revenu-selon-le-type-de-famille-mrc-et-ensemble-du-quebec#tri_coln1=30&tri_coln2=5
21. Statistique Canada. (2021). *Profil du recensement, Recensement de la population de 2021*. Gouvernement du Canada. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm>

22. Direction de la santé publique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. (2024). *Portrait des personnes âgées de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*. <https://cisss-gaspesie.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2024/06/Portrait-des-personnes-aines-GIM-version-finale-10-juin-1.pdf>
23. Tremblay-Boily, G. (2023). *Le revenu viable hors des grands centres*. Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, 100 p. <https://iris.recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2023/09/RVHorsCentre-20230925-WEB.pdf>
24. Saint-Onge, A., Delorme, J., Bourdon, É., Fortin, É. (2026). Rapport sur le coût du panier à provision nutritif et économique aux Îles-de-la-Madeleine 2022-2023. Développement social des Îles. <https://cjedesiles.sharepoint.com/>
25. Gaudreau Lavoie, É., Boily, M. et Lepage, P. (2023). *Documentation et mesure des retombées et limites du modèle de financement par plans de communauté en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. Portrait de situation de la pauvreté et de l'exclusion sociale*. ÉCOBES – Recherche et transfert du Cégep de Jonquière, 91 p. <https://mrcgaspesie.org/wp-content/uploads/2023/08/Portrait-Statistique-GIM-Ecobes-Final.pdf>
26. Langlois, R. (2026, 22 janvier). Réduction de services pour le transport collectif régional. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2222594/regim-perte-financement--transport-collectif-gaspesie>
27. Société canadienne d'hypothèques et de logement. (2025). *Société canadienne d'hypothèques et de logement, taux d'inoccupation, logements en bandes et immeubles d'appartements des trois logements et plus, logements d'initiative privée dans les agglomérations du recensement de 10 000 à 49 999 et villes, moyennes pondérées*. Gouvernement du Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3410013201>
28. Savy, T. (2025). *Portrait de la crise du logement en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*. Forum logement et habitation – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. <https://padlet.com/rdsgim/forum-logement-et-habitation-gasp-sie-les-de-la-madeleine-6z29u6g267m3v48i>
29. Gaudreau Lavoie, É., Boily, M. et Lepage, P. (2023). *Documentation et mesure des retombées et limites du modèle de financement par plans de communauté en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. Portrait de situation de la pauvreté et de l'exclusion sociale*.
30. Vézina, M et Parent S. J. (2022). *Mobilité des personnes en situation de handicap en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*. CIRADD. <https://www.ciradd.ca/wp-content/uploads/2025/06/2022039-Rapport-final-Mobilite-PSH.pdf>

31. Société canadienne d'hypothèque et de logement. (s.d.). *Portail de l'information sur le marché de l'habitation* [https://www03.cmhc-schl.gc.ca/hmip-pimh/fr#Profile/2403005/4/Gasp%C3%A9%20\(V\)%20\(Quebec\)](https://www03.cmhc-schl.gc.ca/hmip-pimh/fr#Profile/2403005/4/Gasp%C3%A9%20(V)%20(Quebec))
32. Société canadienne d'hypothèque et de logement. (s.d.). *Portail de l'information sur le marché de l'habitation*. <https://www03.cmhc-schl.gc.ca/hmip-pimh/fr#Profile/6298/3/Les%20%C3%8Eles-de-la-Madeleine%20M%C3%89%20>
33. Observatoire de l'habitation Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. (s.d.) Marché immobilier régional. <https://observatoiregim.ca/project/marche-immobilier-regional/>
34. Centris. (s.d.) *Statistiques immobilières*. <https://www.centris.ca/fr/outils/statistiques-immobilieres/gaspesie-iles-de-la-madeleine>
35. Comité autonome accessibilité logement Côte-de-Gaspé. <https://www.caalcotedegaspe.org/>
36. Savy, T. (2025). *Portrait de la crise du logement en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*. Forum logement et habitation – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.
37. Couturier, P. (2020). *L'itinérance en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine à partir de la pratique des intervenantes : l'influence du contexte socioéconomique de la région sur les trajectoires de logement des femmes*
38. Table de concertation féministe Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. (2026). *Parcours de résilience, les femmes immigrantes et le marché de l'emploi en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*. <https://femmesgim.qc.ca/wp-content/uploads/2026/03/rapport-femmes-immigrantes-marche-emploi-gim-version-interactive.pdf>
39. (2023, 10 mars). Situation «inquiétante» pour les HLM de la Gaspésie et des Îles. *Radio-Canada*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1962132/hlm-logement-gaspesie-flhmq-robert-pilon>
40. Observatoire de l'habitation Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. (s.d.) *Période de construction et état du logement*. <https://observatoiregim.ca/project/periode-de-construction-etat-du-logement/>
41. Gaudreau Lavoie, É., Boily, M. et Lepage, P. (2023). *Documentation et mesure des retombées et limites du modèle de financement par plans de communauté en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine. Portrait de situation de la pauvreté et de l'exclusion sociale*.

42. Institut national de santé publique du Québec. (s.d.). *Facteurs de risque / protection*. <https://www.inspq.qc.ca/rapport-quebecois-sur-la-violence-et-la-sante/la-violence-conjugale/facteurs-de-risque-protection>
43. Milieux de travail alliés contre la violence conjugale. (s.d.) *Le milieu de travail, victime collatérale de la violence conjugale ?* <https://milieuxdetravailallies.com/contenu/le-milieu-de-travail-victime-collaterale-de-la-violence-conjugale/>
44. Milieux de travail alliés contre la violence conjugale. (s.d.) *Le milieu de travail, victime collatérale de la violence conjugale ?*
45. SOS violence conjugale. (s.d.). *9 conséquences de la violence conjugale*. <https://sosviolenceconjugale.ca/fr/articles/9-consequences-de-la-violence-conjugale>
46. SOS violence conjugale. (s.d.). *9 conséquences de la violence conjugale*.
47. Caro, C. (2025, 13 novembre). Violence judiciaire : le contrôle post-séparation. *Gazette des femmes*.
48. SOS Violence conjugale. (s.d.) *6 formes de violence conjugale post-séparation*. <https://sosviolenceconjugale.ca/fr/articles/6-formes-de-violence-conjugale-post-separation>
49. Institut de la statistique du Québec. (2026). *Rémunération hebdomadaire et horaire des employés selon le genre, régions administratives et ensemble du Québec, 2011-2025*. https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/remuneration-hebdomadaire-horaire-employes-regions-administratives-ensemble-du-quebec#tri_sal=4&tri_genre=37
50. Institut de la statistique du Québec. (2026). *Rémunération hebdomadaire et horaire des employés selon le genre, régions administratives et ensemble du Québec, 2011-2025*.
51. Secrétariat à la condition féminine. (2024). *Portrait statistique de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'échelle régionale – Édition 2024 : Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine*.
52. Institut de la statistique du Québec. (2025). *Emploi du temps*. <https://statistique.quebec.ca/vitrine/egalite/dimensions-egalite/conciliation/emploi-du-temps?onglet=ensemble-de-la-population>
53. Robert, J. (2014, 17 mai). Les femmes plus vulnérables par rapport à l'argent dans le couple. *Institut national de recherche scientifique*. <https://inrs.ca/actualites/les-femmes-plus-vulnerables-par-rapport-a-largent-dans-le-couple/>

54. Institut national de recherche scientifique. (2024, 25 janvier). *Groundbreaking Survey : Quebec's First Study of Wealth Inequalities Between Men and Women*.
<https://www.quebec.ca/en/news/actualites/detail/groundbreaking-survey-quebecs-first-study-of-wealth-inequalities-between-men-and-women-53329>
55. Robert, J. (2014, 17 mai). Les femmes plus vulnérables par rapport à l'argent dans le couple. *Institut national de recherche scientifique*. <https://inrs.ca/actualites/les-femmes-plus-vulnerables-par-rapport-a-largent-dans-le-couple/>
56. Surprenant, A. (2024, 18 avril). Retraite des femmes : quand séparation devient précarité. *Gazette des femmes*. <https://gazettedesfemmes.ca/24197/retraite-des-femmes-quand-separation-devient-precarite/>
57. Familles en mouvance. (s.d.) *Des inégalités qui se creusent dans le parcours de vie*. Partenariat recherche, Institut national de recherche scientifique. https://inrs.ca/wp-content/uploads/Serie1VF-inegalites_et_parcours_de_vie.pdf
58. Bilodeau, M. (2025, 30 juin). Nouveau régime d'union parentale : ce qui change. *Protégez-vous*. <https://www.protegez-vous.ca/loisirs-et-famille/nouveau-regime-union-parentale>
59. Sorrentino, L. (2025). *Taux de propriété, absence d'hypothèque et occupation de logements subventionnés : variation de 2001 à 2021*. Institut de la statistique du Québec. <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/propriete-hypothèque-occupation-logements-subventionnes-2001-2021>
60. Conseil du statut de la femmes. (2015). *Portrait statistique de l'égalité femmes hommes Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*. https://csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/portrait_stat_gaspesie_2015.pdf
61. Observatoire de l'habitation Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. (s.d.). L'abordabilité du logement : par groupe d'âge et mode d'occupation. <https://observatoiregim.ca/project/inabordabilite/>
62. Secrétariat à la condition féminine. (2024). *Portrait statistique de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'échelle régionale – Édition 2024 : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*.
63. Couturier, P. (2020). *L'itinérance en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine à partir de la pratique des intervenantes : l'influence du contexte socioéconomique de la région sur les trajectoires de logement des femmes*
64. Gough, A. J., Letellier, M. C. et Charland-Lallier, M. È.(2023). *Portrait de l'itinérance Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*. Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie et Centre intégré de

santé et de services sociaux des Îles-de-la-Madeleine. <https://cisss-gaspesie.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2023/11/Portrait-de-litinerance-GIM-2023-11-27.pdf>

65. Table de concertation féministe Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. (2025). État des lieux en condition féminine. <https://femmesgim.qc.ca/outils-et-publications/etat-des-lieux/>

66. Couturier, P. (2020). *L'itinérance en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine à partir de la pratique des intervenantes : l'influence du contexte socioéconomique de la région sur les trajectoires de logement des femmes*

67. Table de concertation féministe Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. (2025). État des lieux en condition féminine. <https://femmesgim.qc.ca/outils-et-publications/etat-des-lieux/>

68. Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec. (2024). *Argumentaire féministe sur le droit au logement*. https://reseautablesfemmes.qc.ca/wp-content/uploads/2024/04/RTRGFQ_argumentaire_feministe_droit_logement_vf.pdf

À propos

La Table de concertation féministe Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine mène des actions de défense collective des droits des femmes, soit des activités d'éducation populaire, de mobilisation et de représentation. Elle agit politiquement, sans partisanerie, pour que les droits et les intérêts des femmes de notre région soient concrètement respectés dans divers domaines comme la santé, l'éducation, le développement social et économique de la région.

Pour nous joindre :

581-886-4650

contact@femmesgim.qc.ca

Ce projet a été financé par le Secrétariat à la condition féminine du Gouvernement du Québec.



Table de concertation féministe
GASPÉSIE · ÎLES-DE-LA-MADELEINE

**Secrétariat
à la condition
féminine**

Québec 